



Où puis-je me faire tester ?

- Auprès des laboratoires de biologie, médecins, pharmaciens et infirmiers réalisant le test
- Trouver l'information sur : www.sante.fr



Combien ça coûte ?

- Le test Antigénique est accessible gratuitement et sans ordonnance, **il est pris en charge à 100% par l'assurance maladie** (34€ lorsque le test est fait par un pharmacien ou un infirmier, 54€ lorsque le test est réalisé par un médecin au cours d'une consultation médicale)



Comment se déroule le test ?

Réalisé par un médecin, pharmacien ou infirmier, il se déroule en 4 étapes :

- 1/ **Entretien** : le professionnel recueille mes informations
- 2/ **Prélèvement** : le professionnel réalise un prélèvement nasopharyngé
- 3/ **Réalisation du test antigénique** : le professionnel analyse le prélèvement, je patiente pendant 15-30min
- 4/ **Résultat**: le professionnel me remet immédiatement un compte rendu écrit et enregistre le résultat dans SI-DEP*



Le Test AntiGénique en bref

- Détection de la présence d'antigène (protéine) COVID 19
- Les laboratoires de biologie, les Médecins, Pharmaciens et Infirmiers sont autorisés à réaliser ces tests
- L'utilisation des tests antigéniques nécessite une **formation préalable au prélèvement nasopharyngé**
- La liste des tests autorisés est en ligne: <https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>

Qui peut se faire tester ?

- Les personnes **symptomatiques** depuis ≤ 4 jours [**PRIORITAIRES**]
- Les personnes **asymptomatiques hors cluster et cas contact**

Résultat positif ?

- Je m'isole et je consulte mon médecin
- Le professionnel qui m'a fait le test doit me remettre un compte rendu écrit immédiatement
- Je récupère 30 masques chirurgicaux auprès de ma pharmacie

Résultat négatif ?

- Je respecte les gestes barrières
- Le professionnel qui m'a fait le test doit me remettre un compte rendu écrit immédiatement
- **Si je suis symptomatique, que j'ai ≥ 65 ans ou à risque de forme grave je dois réaliser un test RT-PCR de confirmation**